



**PRÉFET  
DE MAYOTTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de l'environnement  
de l'aménagement et du logement**

Mamoudzou, le 30 mars 2021

**Décision n° 5 /DEAL/2021  
portant modification de la composition du comité technique de la  
Direction de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Mayotte**

**LE DIRECTEUR DE LA DEAL DE MAYOTTE**

- VU** les lois organiques n°2010-1486 et 2010-1487 du 7 décembre 2010 relative au Département de Mayotte ;
- VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU** la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
- VU** la loi organique n°2007-223 et la loi n°2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires relatives à l'outre-mer ;
- VU** la loi n°2010-146 du 5 juillet relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
- VU** le décret n°2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n°2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint-Pierre et Miquelon ;
- VU** le décret n°2017-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'État ;
- VU** le décret n°2017-1201 du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organisations consultatives de la fonction publique ;
- VU** le décret du 11 juillet 2019 portant nomination du Préfet de Mayotte, Monsieur Jean-François COLOMBET ;
- VU** la circulaire du 5 janvier 2018 relative à la représentation des femmes et des hommes au sein des organisations consultatives de la fonction publique de l'État ;
- VU** l'arrêté ministériel du 30 juin 2020 portant nomination d'Olivier KREMER en qualité de directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Mayotte ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2020-DEAL-534 du 28 août 2020 portant délégation de signature à Monsieur Olivier KREMER, directeur de la DEAL de Mayotte ;

DEAL de Mayotte  
Horaires d'ouverture : 8h00-12h00 / 14h00-17h00  
Tél : 02 69 61 12 54 – fax : 02 69 60 92 83  
BP 109 Terre plein de M'tsapéré  
97 600 Mamoudzou

**VU** l'arrêté n°1 du 14 janvier portant subdélégation de signature à Monsieur Jérôme JOSSERAND, directeur adjoint de la DEAL ;

**VU** l'arrêté du 4 juin 2018 fixant la date des élections professionnelles dans la fonction publique de l'État ;

**VU** le procès-verbal de dépouillement des votes au comité technique de la DEAL de Mayotte ;

**SUR PROPOSITION** du secrétaire général commun départemental de Mayotte ;

## DÉCIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : La composition du Comité technique de la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Mayotte est fixée comme suit :

Représentants de l'administration	
▶ Olivier KREMER, directeur de la DEAL, président	▶ Jérôme JOSSERAND, directeur adjoint de la DEAL
▶ Christian FABRE, directeur SGCD	▶ Christophe TROLLÉ, adjoint au directeur
Représentants du Personnel	
Membre titulaires	Membres suppléants
<b>Syndicats CGT-FSU</b> ▶ MADI SOILIH Kamardine – UAJ ▶ SAÏD-HACHIM Dhoiffari - SEPR/UB ▶ HAMADA MADI Andhimati – Direction/MCGM ▶ ABOU-BACAR Hafidhou – SIST/CENTRE	<b>Syndicats CGT-FSU</b> ▶ FIDAHOUSSEIN Sofia – SAEC/UIFP ▶ MADI Inssa - SIST/CEI_PT ▶ BOINA Amire - SG-UAJC ▶ SAINDOU Djaenffar - SIST/Parc
<b>Syndicats FO</b> ▶ MADI MCOLO Hamidou - SIST/ST ▶ MADI Himdati – SIST/PARC ▶ ABDOU Ahmed – SIST/PARC	<b>Syndicats FO</b> ▶ BAKARY Marie Zarafianty Ansia – SIST/UESR ▶ TOUMBOU Harsani – SIST/SUD ▶ HOUMADI Salami Harouna - SIST/CEI_PT
<b>Syndicats UNSA</b> ▶ OMAR MOUSSA Aoussi – UFMP	<b>Syndicats UNSA</b> ▶ DAROUECHI Navi - Direction/MAe

**Article 2** : La présidence du Comité technique est assurée par Monsieur Olivier KREMER, directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Mayotte et en cas d'empêchement de celui-ci, en application de l'article 40 du décret n°2011-184 du 15 février 2011, par Monsieur Jérôme JOSSERAND, DEAL adjoint de Mayotte, ou M. Christophe TROLLE, adjoint au DEAL de Mayotte.

**Article 3** : Le Président est assisté en tant que de besoin par les représentants de l'administration concernés par les questions ou projets soumis à l'avis du Comité technique.

**Article 4** : Le secrétaire général commun départemental de Mayotte et le directeur des ressources humaines sont chargés d'assurer la publication de la présente décision.

Pour le préfet et par délégation,  
Le directeur,

Olivier KREMER



### Diffusion :

- Membres titulaires et suppléants du CT
- Secrétaire général commun départemental de Mayotte (chronos)
- Affichage